

Pour les détails complets, voir nos lignes directrices [Rentés d'indemnisation](#).

<b>Soumission</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Obtenez un exposé de notre logiciel AccumulAction ou auprès de votre bureau de vente.</li> <li>■ Soumettez-en une copie avec la proposition.</li> <li>■ La Standard Life propose des rentes d'indemnisation à taux spéciaux pour le risque pris en charge dont l'espérance de vie est plus courte que l'espérance de vie moyenne en raison de maladie ou d'invalidité. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, voir <a href="#">Soumissions de rente d'indemnisation enrichies</a>.</li> </ul>
<b>Garantie de base de taux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le taux applicable à la soumission de rente d'indemnisation est garanti pendant 3 jours.</li> <li>■ Le chèque de règlement de la prime doit parvenir à la Standard Life avant la fin de cette période.</li> </ul>
<b>Proposition</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Remplissez la <a href="#">Proposition de rente d'indemnisation</a> (formulaire F1022).</li> <li>■ Vous pouvez imprimer les <a href="#">dispositions de la rente d'indemnisation</a> (formulaire PC F1030) à partir de la Source du conseiller.</li> </ul>
<b>Attestation d'âge</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Soumettez une copie d'un document pertinent (acte de naissance, extrait de baptême, etc.) pour chaque risque pris en charge.</li> </ul>
<b>Types de chèques acceptés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Chèque établi par la compagnie d'assurance de responsabilité civile et risques divers à l'ordre de la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada ou Standard Life Canada.</li> <li>■ Chèque tiré sur le compte bancaire « en fiducie » de l'avocat et établi à l'ordre de la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada ou Standard Life Canada.</li> <li>■ Chèque tiré sur le compte bancaire « en fiducie » du représentant en assurance et établi à l'ordre de la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada ou de Standard Life Canada. Fournissez une copie de l'original du chèque établi à l'ordre du représentant en assurance émis par la compagnie d'assurance de responsabilité civile ou par l'avocat. S'il est impossible d'obtenir une copie de l'original du chèque, fournissez un document ou une lettre de la compagnie d'assurance de responsabilité civile indiquant que les capitaux doivent servir à la constitution d'une rente d'indemnisation.</li> </ul>
<b>Transfert de responsabilité (s'il est exigé par la compagnie d'assurance de responsabilité civile)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Si elle est exigée, vous devez obtenir la Convention de transfert et de prise en charge (utiliser l'exemplaire – après la démutualisation) en vue de transférer à la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada l'obligation de la compagnie d'assurance de responsabilité civile d'effectuer les versements périodiques exigés en vertu de la rente d'indemnisation.</li> <li>■ Aucune modification ne peut être apportée au libellé à l'exemplaire de la Convention de transfert et de prise en charge. Dans les rares cas où une modification est nécessaire, celle-ci doit être approuvée par le service du contentieux de la Standard Life avant que la convention ne soit remplie et signée.</li> </ul>

[Soumission de la documentation](#)